

**COMMUNIQUE NATIONAL  
PROPOS LIMINAIRES CGC CMA EN CPN 52 du 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Madame La Présidente,

Le réseau des Chambres de métiers est maintenant régionalisé depuis six mois. Les remontées du terrain sont relativement homogènes. La charge de travail s'est accrue à travers deux mouvements qui s'amplifient par résonance. QUALIOPI impacte la majorité des services et renforce le labeur administratif à la fois de l'encadrement, des intervenants des fonctions supports et des agents de terrain. La structure hiérarchique régionale démultiplie les interactions, les contrôles et les latences administratives. Ces deux processus conjoints demandent des ressources supplémentaires non négligeables aux salariés.

Le climat social s'est fortement tendu sur le terrain et dans les instances, car le vécu des salariés est en dissonance totale avec le discours et les attitudes du collègue employeur sur le sujet de la rémunération. Les orientations sont précises pour positionner les acteurs sur le marché concurrentiel, les objectifs sont ambitieux, mais les moyens ne sont pas à la hauteur. Un travail toujours plus conséquent et exigeant, des revenus à la dérive et un déclassement social indéniable.

La chambre de métiers et de l'artisanat se positionne en acteur majeur du conseil en entreprise et revendique sa situation de 1<sup>er</sup> CFA de France. La communication est solide, attractive ! Cette ambition est toute autre en ce qui concerne la rémunération du personnel qui est évaluée entre 13 et 20% en dessous du marché.

Est-ce que cet avantage concurrentiel soutenu par le statut et la tutelle est acceptable ? Comment expliquer que dans ces conditions, les bénéficiaires et les économies d'échelle ne permettent pas de créer les ressources nécessaires à l'ajustement naturel de la rémunération pour coller avec les réalités de l'économie. Les salariés exigent des réponses ! Nous devons collectivement interroger le modèle de gouvernance et les décisions qui ont conduit à cette situation pour la corriger au plus vite afin d'éviter le déclin.

Les chambres de métiers et de l'artisanat montrent des spécificités qu'il convient d'explicitier. La gouvernance est assurée par des artisans élus qui culturellement sont formatés à l'économie de marché. Le cadre réglementaire est piloté par la tutelle qui arbitre via la programmation des finances publiques. Les salariés subissent d'un côté la fermeté et la rigueur d'un employeur structuré pour dégager des bénéficiaires et de l'autre, les élans de modernisations successifs qui via les lois de finance et à juste

**CGC CMA 23 avenue CAFFIN 94210 La Varenne-Saint-Hilaire**

[www.cgc-cma.fr](http://www.cgc-cma.fr) contact : [cgccma@gmail.com](mailto:cgccma@gmail.com)

**Construisons ensemble des solutions d'avenir**

titre, puisqu'il y avait de l'argent, assainissent les ressources de l'État. Les salariés paient le prix des réductions budgétaires via le principal amortisseur qui est la masse salariale. On peut aujourd'hui regretter ces choix, car les salariés sont paupérisés et les artisans paient pour un service dégradé en raison de la fuite des compétences et des désillusions. Ils doivent parfois s'orienter à leur frais vers nos concurrents. Une Gabegie intolérable ! Un échec !

Le recul de l'attractivité et le fort turn-over doivent alerter ! L'absence de disposition statutaire sur la rupture conventionnelle n'est sans doute pas un hasard, sans cesse repoussée pour éviter l'effluve.

Ce triste constat doit amener une réaction ! Chaque acteur doit s'impliquer ! La CGC-CMA souhaite peser au maximum pour restaurer l'équilibre qui seul permettra de pérenniser le rôle, les fonctions et les valeurs ajoutées d'un établissement qui a tous les atouts pour soutenir un maillon essentiel de l'économie française.

En ce sens, nous souhaitons la révision des annexes V et VI du statut en lien avec les élections des représentants du personnel. Il nous paraît nécessaire d'adapter en amont des élections de 2022, les textes avec le nouveau périmètre régional et enfin corriger les lacunes de représentativité en CPN56 qui prive un tiers des électeurs de notre réseau, de ses pleins droits syndicaux.

Nicolas TOLLAR  
Président CGC CMA

**CGC CMA 23 avenue CAFFIN 94210 La Varenne-Saint-Hilaire**

[www.cgc-cma.fr](http://www.cgc-cma.fr) contact : [cgccma@gmail.com](mailto:cgccma@gmail.com)

**Construisons ensemble des solutions d'avenir**